Ministère de l’Enseignement public de l’Ukraine

Université nationale pédagogique

Institut de philologie étrangère

Département d’allemand et de français

Mémoire de cours:

**Les moyens linguo-stylistiques de l’étude du texte**

Mémoire de cours de l’étudiante:

**Konachaivitch Olga Igorivna**

Directeur scientifique

Maître de conférences

**Vinichouk L.S.**

**Kyiv**

**2005**

**Table des matières**

1. Introduction

2. Liens de la linguistique textuelle avec d’autres sciences

3. Objet de la linguistique textuelle

4. Limites de l’analyse linguistique du sens

5. Notion de texte dans la linguistique textuelle

6. Texte littéraire

7. Problème définitoire du texte

8. Règles du discours

9. Liens de la linguistique textuelle avec la stylistique

10. Texte en cadres de la stylistique

11. Notion de style

12. Langue et style

13. Analyse linguistique du récit

14. Conclusions

15. Ouvrages étudiés

**INTRODUCTION**

La linguistique, étude scientifique du langage humain, a, depuis vingt ans, été la bonne fée des sciences humaines. Il n’est pas de porte qu’elle n’ait paru devoir ouvrir miraculeusement. Elle a prêté son vocabulaire à la sociologie, à la psychanalyse, à l’histoire, à l’analyse des mythes. Elle a même débordé sur la biologie d’un côté, sur la critique littéraire et artistique de l’autre. Cet engouement s’explique, en partie, par le fait que la linguistique n’a pénétré en France qu’avec beaucoup de retard, à partir de 1950 environ. Cette prise de conscience tardive s’est traduite dans bien des cas par des exploitations abusives et souvent érronées de notions linguistiques mal comprises. Ignorée la veille, la linguistique est devenue un beau matin la potion magique – utilisée à tort et à travers en dehors de son champ propre.

La linguistique actuelle se laisse plus facilement définir : son objet est la langue, composante sociale du langage, qui s’impose à l’individu et s’oppose à la parole, manifestation volontaire et individuelle. La langue est un système de signes particuliers dont l’étude exclut tout point de vue normatif. D’où la constitution d’une terminologie nouvelle et rigoureuse. La langue parlée, oubliée pendant longtemps, devient l’objet de la recherche. Elle est envisagée, à un moment donné, *comme une structure étalée*, un système de valeurs dont les unités sont différentielles, oppositives, négatives.

La linguistique est généralement définie comme l’étude scientifique du langage. Mais cette discipline, qui part donc de l’étude du langage, en arrive surtout à s’en occuper des langues. L.Hjelmslev remarque qu’elle a comme objet spécifique la langue, ainsi comme objet étudié le langage. A.Martinet constate, de son côté, que la linguistique étudie principalement la langue et, marginalement, le langage, instrument de communication par manifestation vocale. En fait, deux conceptions de la linguistique coexistent :

1. La linguistique comme description des langues: elle s’appuie sur l’observation objective du comportement linguistique des sujets parlants; elle décrit tout ce qui caractérise en propre une langue reconnue comme telle, considérant que l’étude d’un état de langue peut avoir valeur explicative, et pas seulement descriptive. Se proposant comme idéal les méthodes des sciences de la nature et l’objectivite du physicien, elle considère une langue comme un système de signes linguistiques.

2. La linguistique comme étude du fonctionnement du langage : elle s’appuie sur une conception unitaire du langage humain, considérant que les langues particulières ne sont que des cas particuliers du langage. Les langues diffèrent les unes des autres, non dans leurs structures profondes, mais du fait de variations tout à fait superficielles; une analyse approfondie ferait apparaître des universaux linguistiques qui témoignent d’une faculté naturelle du langage. Il y aurait ainsi un répertoire universel d’éléments sémantiques ou phonétiques dans lequel chaque langue choisirait les éléments de base de sa combinatoire. A la notion de langue comme système de signes est substituée la notion de langue comme système de règles.

Les signes ne se définissent que par opposition. L’ensemble de ces oppositions constitue dans chaque langue un système, ou plutôt un système de systèmes : système phonologique, système syntaxique, système lexical.

La linguistique comme une science très développée a plusieurs branches. Dans ce travail nous allons nous arrêter sur la linguistique textuelle ou bien l’analyse de textes et nous allons essayer d’éclaircir toutes ses particularités, et ainsi que ses liens avec d’autres sciences.

**1.** **Liens de la linguistique textuelle avec d’autres sciences**

Les liens de la linguistique textuelle avec d’autres sciences sont évidents. Elle est liée avec lexicologie, sémasiologie et, bien sûr, avec le texte lui-même, car c’est à travers le texte qu’on découvre toutes les facultés du mot et qu’on réalise les acceptions figurées (secondaires) du langage. Les acceptions figurées sont opposées aux acceptions propres. Plusieurs linguistes ont de différents avis sur ce phénomène, mais sa nature reste la même : à l’aide d’un certain nombre de signes verbaux la langue peut décrire tous les objets qui nous entourent. Cela se passe grâce à l’assimétrie du signe de la langue : le même signe peut désigner différents objets et phénomènes. Autrement dit, on peut l’utiliser au sens propre ou bien au sens figuré (ce dernier n’apparaît que dans le texte et n’est pas fixé dans le dictionnaire).

La linguistique textuelle a aussi des liens avec la linguostylistique qui a pour but de décrire tous les types des textes. La construction de la typologie au niveau du texte est en même temps une des branches de la linguistique textuelle. Donc les domaines des recherches de ces deux sciences sont étroitement liés. Linguostylistique étudie aussi les moyens expressifs du langage, et notamment les recherches du potentiel expressif des unités de la langue des différents niveaux et leur réalisation dans le texte. Les dernières années linguostylistique a deux directions fondamentales :

1. la description systématique des éléments stylistiquement marqués;
2. l’étude de leur fonctionnement.

Cela signifie l’action réciproque entre la paradigmatique stylistique et la syntagmatique stylistique. Une vraie description systématique des éléments de la langue est obligatoirement liée avec l’étude de leurs caractéristiques. Au rapprochement de la stylistique et de la linguistique du texte contribue une tendance à étudier les relations des unités de la langue dans le texte suivi.

La linguistique textuelle est liée à la syntaxe. L’étude du texte devient possible s’il existe des unités qui se caractérisent par des facultés particulières de leurs éléments. Cela détermine les relations entre la linguistique du texte et la syntaxe car le démembrement actuel, la mise en relief du thème n’est possible que dans les cadres du texte.

La linguistique textuelle se diffère d’autres disciplines linguistiques. Cela concerne notamment la méthode des recherches : linguistique du texte se caractérise par explication des phénomènes linguistiques non seulement à l’aide d’eux-mêmes, mais aussi grâce aux facteurs extra-linguistiques : la perception du texte et l’objectif communicatif.

**2. Objet de la linguistique textuelle**

La linguistique du texte s’occupe de systématisation des faits sur la diversité du fonctionnement des unités de la langue dans le texte.

Le devenir de la linguistique textuelle en qualité de la branche particulière de la philologie reflète tout le développement de la linguistique moderne. C’est le texte qui est une unité primaire sur laquelle se fondent toutes les disciplines linguistiques. Cette pensée, prononcée par M. Bachtine, est devenue la base pour la linguistique textuelle. Le célèbre linguiste allemand Z.Chmidt écrivait que le texte est une unité primaire, une catégorie de base. On peut trouver chez plusieurs linguistes les idées semblables à celles de Z.Chmidt et de M.Bachtine. L’unité de base d’une langue ce n’est pas le mot ou bien la proposition. C’est le texte qui est une unité supérieure et indépendante de la langue.

A présent la linguistique textuelle attire une attention particulière des linguistes. Les dernières décennies sont marquées par le vaste développement de cette science. Beaucoup d’articles, de monographies, de manuels sont consacrés à la linguistique textuelle. Le linguiste allemand P. Chartmann qui travaillait longtemps dans le domaine de la théorie du texte, écrivait dans un de ses ouvrages qu’à présent il existe une linguistique qui est orientée vers l’étude du texte. Cette linguistique présente les dernières recherches les plus fécondes dans ce domaine. Elle élargit le diapason des intérêts en linguistique et ouvre le chemin pour toutes les autres idées linguistiques.

Sous le nom d’analyse de textes se trouvent liées deux recherches associées mais distinctes. Il s’agit d’une part de décrire l’ensemble des structures linguistiques plus grandes que les structures traditionnellement analysées dans le cadre de la phrase. Même en ne considérant que les unités grammaticales, il apparaît en effet de plus en plus nettement qu’on ne peut se limiter au cadre de la seule phrase. Encore plus évidemment l’étude du sémantisme lexical suppose qu’on ne se contente pas d’une méthode distributionnelle où l’on rapproche tout les contextes d’une unité, mais que l’on tienne compte du déroulement du récit, de l’argumentation : un texte ne fonctionnera pas de la même façon si c’est au début ou à la fin qu’on indique en quel sens particulier un terme est pris.

Mais d’autre part considérer un texte comme texte, c’est chercher à le replacer dans l’ensemble du circuit de la communication, à repondre aux questions : qui s’adresse à qui? en utilisant quel code? en renvoyant à quelle réalité, connue ou non autrement que par le discours, en taisant au contraire tel ou tel aspect de la réalité? Comme chacun le constate, le sens d'un roman, d’un poème ou d’un discours politique est tout autant dans ce qu’il tait que dans ce qu’il dit.

L’intérêt vers l’étude du texte est conditionné par tendance d’expliquer une langue comme un phénomène global du point de vue de la linguistique moderne, comme un moyen de communication, d’étudier plus profondément les liens de la langue avec différentes côtés de l’activité humaine qui se réalise à travers le texte. On peut aussi expliquer cet intérêt par tendance d’étudier les régularités de la langue qui ne se découvrent que dans le texte. Avec cela l'objet d'étude est une des fonctions fondamentales de la langue – la création du texte. La linguistique textuelle est une science qui étudie la nature et l’organisation des conditions de la communication.

L’idée d’étudier le texte suivi a paru pour contrebalancer “atomisme” et d’autres méthodes des recherches qui étaient proposées par les écoles structuralistes. La linguistique structurale ne satisfaisait plus car il y avait plusieurs phénomènes qu’elle ne pouvait pas expliquer. Le structuralisme se caractérise par le démembrement du langage en unités terminées et leur classification. Donc aucune de ces écoles n’a pu proposer une théorie de la langue qui pourrait satisfaire. On peut unir toutes ces écoles comme “antimentalistiques”.

On peut mettre en relief quelques directions du développement de la linguistique du texte :

1. l’étude du texte comme système supérieur;

2. la construction de la typologie des textes selon les paramètres communicatifs et les marques linguistiques;

3. l’étude des unités composant le texte;

4. la mise en relief des catégories du texte;

5. l’étude des liens et des relations entre les phrases.

Le linguiste allemand P. Chartmann parle de trois autres branches :

* linguistique générale du texte;
* linguistique d’un texte concret;
* linguistique de la typologie des textes.

La linguistique textuelle étudie différents aspects du texte:

*aspect ontologique* – le caractère de l’existence du texte, ses particularités par rapport à la langue parlée,

*aspect gnocéologique* – le caractère de la refléxion dans le texte de l’actualité objective,

*aspect linguistique* – le caractère de la présentation linguale du texte,

*aspect psychologique* – le caractère de la perception du texte,

*aspect pragmatique* – le caractère du rapport de l’auteur du texte à l’actualité objective.

Nous allons analyser chacun de ces aspects:

* Le texte c’est une unité compliquée qui se diffère d’une simple succession de phrases. Cette unité se caractérise par integrité communicative, achèvement sémantique, par rapports logiques et grammatiques. L’un des problèmes qui apparaissent dans l’étude du texte est de déterminer ses particularités et d’établir la différence entre le texte et la proposition. Les linguistes sont aussi préoccupés par les recherches des critères sémantiques et syntaxiques de l’unité du texte, l’unité de sa structure intérieure.
* La construction de la typologie des textes présente beaucoup de difficultés à cause d’un grand nombre de variations de l’objet, c’est-à-dire du texte. Mais quand même on peut déjà parler de grands résultats dans ce domaine. Il existe les descriptions des particularités communicatives, structurales et sémantiques des textes d’un conte, d’une ballade, d’un mythe, d’un roman policier et d’un article.

On connaît d’autres critères de la construction de la typologie des textes. Parmi eux on peut citer les suivants: *le premier* est fondé sur l’analyse des manières des rapports des éléments qui entrent dans le texte; *le deuxième* est fondé sur l’étude de l’objectif communicatif et sur les particularités sémantiques du texte. La typologie créée selon deuxième critère se construit autour du modèle d’un acte du langage, proposé par le fondateur du structuralisme R.Jackobson. On fait de différentes oppositions selon les éléments de l’acte communicatif sur lesquels s’oriente le texte.

Par exemple, s’il s’oriente sur l’expéditeur du message – on distingue des textes collectifs (prose scientifique, langage d’affaire) et individuels (oeuvres d’art).

En analysant les structures du texte on fait d’autres oppositions:

des textes complets et non complets;

des textes marqués et non marqués.

D’autres linguistes proposent d’autres constructions de la typologie des textes. Donc on ne peut pas estimer ce problème bien étudié. Les linguistes cherchent de nouveaux critères selon lesquels on oppose les textes et on les réunit en types.

* L’étude des unités qui composent le texte élargit les cadres de la théorie syntaxique, en y introduisant comme objet d’étude une nouvelle unité qui est plus grande qu’une proposition. On nomme cette unité ensemble syntaxique composé. Cette branche de syntaxe est l’une des moins étudiées. Elle a été élaborée par A.Pechkovski, L.Boulachovski, N.Pospelov.
* La mise en relief des catégories particulières du texte, des moyens de l’expression est étudiée au cours des dernières années. Cette branche est liée avec tels noms des linguistes comme I.Galperin, P.Charveg. Mais jusqu’à présent il n’y a pas de seule opinion sur les catégories du texte et leur classification.
* L’étude des relations et des liens entre les phrases préoccupe les linguistes. L’examen de la liaison sémantique et structurale entre les éléments du texte contribue à l’élaboration de la syntaxe des structures composées.

**3.Limites de l’analyse linguistique du sens**

Dans la mésure où les échanges linguistiques oraux comme écrits sont le plus souvent de dimensions supérieures à celles de la phrase, les deux sens d’analyse de textes sont liés. D’autant que les effets de sens fondamentaux, la relation à la réalité extra-linguistique, la modification du sens des éléments du “code” ne se manifestent pas – pour l’essentiel – au niveau de la phrase. Reste que les effets textuels au sens d’effets au niveau des grandes unités tout autant que les effets lexicaux, phoniques, syntaxiques ne sont pas étudiés ici en eux-mêmes, mais dans leur contribution au fonctionnement global du texte, ce qui pose le problème des limites de l’approche linguistique de la signification.

Qu’il s’agisse de l’analyse de l’ensemble des systèmes sémiologiques ou du rôle du langage dans ce qu’on désigne du nom de “la pensée”, il nous semble qu’on a largement tendu dans les développements récents des sciences humaines à oublier que la signification même de sémiotique et de linguistique ne pouvait apparaître que dans leur relation à l’extra-sémiotique et à l’extra-linguistique. Principalement à l’ensemble des pratiques qui éventuellement signifiantes, sont d’abord des pratiques de modification de la nature et ne sont que secondairement signifiantes. On risque, si on oublie cela, de remplacer l’idéalisme de la conscience subjective par l’idéalisme objectif du “tout est signification”.

Plus précisement, le fait qu’une pratique humaine passe par l’utilisation du langage et que le langage soit un mode de communication “universel”, non limité *a priori* dans son objet, ne signifie pas que le linguiste est au centre de l’analyse de cette pratique. Pour prendre deux exemples opposés:

1. Considérer un texte comme idéologique, c’est non pas en faire une analyse interne en cernant des traits structurels qui distingueraient “le” discours idéolologique du discours scientifique mais renvoyer ce discours à la situation et aux intérêts, aux pratiques effectives des groupes au nom desquels ce discours est tenu.
2. De même, c’est d’abord en tant que chimiste ou mathématicien que l’on peut juger des textes de chimie ou de mathématiques : dans la mesure où c’est leur valeur de vérité qui est le problème essentiel, ce n’est pas ce que le linguiste a à en dire qui est central.

Peut-on alors dire que le linguiste n’a à s’intéresser au discours que dans la mesure où il ne s’occupe pas du problème de la vérité des textes mais seulement des “moyens linguistiques” utilisés?

Le texte embarrasse le linguiste ou du moins l’a longtemps embarrassé au point que celui-ci ignorait le plus souvent celui-là comme en témoigne cette remarque du “Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage” de O.Ducrot et V. Todorov: “La linguistique limite à la phrase l’objet de son investigation… Il en est resulte un vide dans la théorie du texte, que des remarques dispersées de la part des littéraires n’ont pas encore comblé”. En plus de vingt ans la situation s’est sensiblement modifiée et l’on peut considérer qu’une branche nouvelle de la linguistique est née, dont l’objet spécifique est le texte et qui reçoit des dénominations diverses telles que grammaire de texte, analyse du discours, pragmatique textuelle, linguistique textuelle, etc.

Au demeurant l’attention à la réalité textuelle est loin d’être un phénomène récent si l’on sort du cadre strict des sciences du langage; elle est même fort ancienne si l’on songe aux pratiques philologiques des humanistes de la Renaissance et plus encore aux analyses formelles des textes littéraires, à la base d’une discipline comme la stylistique – laquelle pour être relativement récente comme discipline académiquement reconnue, puise sinon sa méthodologie du moins une part de sa terminologie dans cette autre pratique de l’Antiquité grecque puis latine: la rhétorique, définissable à la fois comme art de la persuasion et typologie des textes. La linguistique textuelle est donc, on le voit, une discipline quelque peu paradoxale. Evaluée à l’aune de ce qu’il est convenu d’appeler la linguistique moderne, elle paraît toute jeune et en quête de légitimité; replacée dans la longue durée des savoirs et des techniques – philologique, littéraire et judiciaire – qui ont pour objet, sinon le texte en général, du moins certains types de textes, elle semble n’en être que le prolongement ou l’élargissement.

De fait, l’ambition de la linguistique textuelle, comparée notamment à celle de la stylistique – normalement entendue comme stylistique du texte littéraire – est de décrire tout texte: non seulement ceux que la tradition reconnaît comme dotés d’une qualité esthétique, mais tous les autres : textes scientifiques, techniques et juridiques, discours politiques et messages publicitaires, sans oublier la conversation quotidienne.

Loin d’être par conséquent un objet qui se déroberait à l’examen le texte apparaît comme la donnée empirique la plus directement accessible à l’observateur. Encore faut-il pour le décrire en maîtriser la profusion et l’extrême variété. De là procèdent les deux objectifs prioritaires d’une linguistique textuelle: 1) la signification exacte de ce qu’est un texte, de son mode de fonctionnement (c’est là la tâche d’une grammaire de texte en général); 2) l’identification des divers types de texte qui fournit la matière d’une typologie textuelle.

**4.** **Notion de texte dans la linguistique textuelle**

On n’a pas encore la seule notion de texte qui serait complète et porterait le caractère terminologique. Donc on va s’arrêter sur celui-ci: « Le texte est une quantité de propositions qui sont liées par différents types de liaison lexicale, logique et grammaticale, capable de rendre une information organisée ».

La linguistique textuelle a pour but de décrire l’organisation des conditions de la communication humaine. Conformément à cela l’objet d’étude de la linguistique textuelle est le texte qui est le produit du langage parlé ou écrit.

On peut citer encore une autre notion de texte, plus étroite, proposée par I.Galperin : «Le texte c’est un produit du langage parlé fixé par écrit». En conformité avec cette notion le texte possède une finalité, littéralement corrigée; il a le titre et toute une série d’unités particulières liées par différents types de la liaison lexicale, logique, grammatique et stylistique. Le texte se caractèrise par l’incarnation graphique et par sa capacité de changer ses qualités. Le texte peut se trouver dans un état de calme ou bien dans un état de mouvement. Son existence n’est bornée de rien.

Le texte reflète l’actualité et donne des renseignements sur cette dernière.

Il existe plusieurs conceptions qui interprètent différemment la notion de texte selon l’aspect principal qu’elles mettent en relief:

1. les conceptions qui mettent en relief un aspect statique : on comprend le texte comme une information dégagée de l’expéditeur,
2. les conceptions qui mettent en relief la processualité du texte : on tient compte de la capacité de la langue de fonctionner en langage.
3. les conceptions qui font l’accent sur la source du texte, c’est-à-dire sur l’activité de la parole. Ces conceptions s’orientent sur l’acte de la communication qui suppose la présence de l’expéditeur et du destinataire.
4. les conceptions stratificationnées qui examinent le texte comme un niveau du système de la langue. L’inclusion du texte dans hiérarchie des niveaux de la langue suppose l’examen d’un texte abstrait et d’un texte dans sa réalisation concrète.

**5.** **Texte littéraire**

La même notion « le texte » embrasse de différents objets : « texte » comme produit de la langue naturelle et « texte » comme produit de l’art. On nomme la langue naturelle un système primaire car on découvre le monde à l’aide de la langue et on donne des noms aux différents phénomènes.

Le texte littéraire c’est un système secondaire parce qu’y se croisent le reflet du monde objectif et l’invention de l’auteur. La langue naturelle est un matériel de construction pour le texte littéraire. La langue du texte littéraire possède un système particulier de signes qui reste le même pour différentes langues.

Et dans ce sens on peut dire que « Anna Karenina » et « Madame Bovary » sont écrits en même langue. Cette langue se caractérise par une pluralité d’interprétations. Trois valeurs principales coopèrent dans le texte : la valeur de l’actualité, la valeur des notions et la valeur des significations.

Le texte comme produit de la langue se caractérise par la formule « actualité – sens – texte »; dans le texte littéraire cette formule se transforme en « actualité – image – texte ». Cela reflète telles caractéristiques du texte : union de l’actualité objective et de la fantaisie, de la vérité et de la fiction.

Ces particularités du texte littéraire donnent naissance à la pluralité des plans sémantiques. En parlant de la sémantique de texte il faut mentionner le plan du contenu et le sens du texte.

**6. Problème définitoire du texte**

Si le texte embarrasse le linguiste, c'est qu'il a quelque mal à en donner une définition. En soi, notons-le bien, cette difficulté n'est pas exceptionnelle : la notion de texte appartient en réalité à cet ensemble de notions préthéoriques que la linguistique a héritées de la tradition grammaticale, rhétorique ou philosophique et qui sont plus intuitivement perçues que conceptuellement délimitées.

En ce qui concerne le texte, la difficulté est accrue du fait sui­vant. En effet, ce que font clairement apparaître toutes les analyses de type structural (au sens le plus large du mot), c'est que, du phonème au syntagme, toutes les unités subphrastiques sont identifiables par le biais d'une décomposition associant la double procédure de la segmentation et de la commutation et impliquant l'existence de classes distributionnelles de phonèmes, de morphèmes et de syntagmes. Il est corrélativement possible de définir le morphème comme une suite ordonnée de phonèmes, le syntagme comme une suite ordonnée de morphèmes et la phrase comme une suite ordonnée de syntagmes : décrire la grammaire d'une langue, à travers les trois approches (phonologique, morphologique et syntaxique), c'est, notamment, mettre en évidence la nature de ces ordinations.Or**,** bien que l'analyse distributionnelle ait pu être présentée par cer­tains distributionnalistes comme également applicable au texte, dès lors défini comme suite ordonnée de phrases, on voit mal ce que pourrait être une classe distributionnelle de phrases : il faudrait pour cela pouvoir définir formellement une phrase par la somme de ses environnements possibles, deux phrases étant réputées appartenir à la même classe dès lors qu'elles seraient substituables l'une à l'autre dans un même environnement.

Cela revient à dire qu'on ne saurait décomposer le texte en phrases comme on peut décomposer la phrase en syntagmes, le syntagme en morphèmes et le morphème en phonèmes — ce qui signifie que, dans le cas particulier du texte, le rapport du tout à la partie ne relève pas du même type de prévisibilité que celui qui existe entre chacune des unités subphrastiques et leurs constituants immé­diats. Ce saut de nature, qu'on effectue en passant de la phrase au texte, est d'ailleurs explicitement reconnu par la plupart des syntacticiens qui s'accordent, en général, pour affirmer que la phrase constitue l'horizon indépassable de leur champ descriptif.

Une approche distributionnaliste du texte, outre qu'elle expose à une impasse méthodologique tenant au fait qu'on ne saurait iden­tifier les constituants immédiats d'un texte, se heurte à une autre difficulté, inhérente à sa dimension « quantitative » : aussi bien, rien n'interdit de concevoir un texte qui se limiterait à une seule phrase, elle-même d'ailleurs faite d'un seul morphème. Sans aller jusque-là, songeons au poème d'Apollinaire, *Chantre,* qui tient tout entier, outre son titre, dans l'unique vers :

*Et l'unique cordeau des trompettes marines.*

Précisément, si l'on s'accorde à reconnaître dans ce vers non pas une phrase isolée mais un texte, c'est que du fait de son association avec le titre et surtout de son début par *et,* il invite à chercher dans son environnement un contexte qui l'explique et surtout le justifie, si problématique soit-il. Sans doute touchons-nous là à l'essentiel : ce qui fonde l'existence du texte, ce n'est pas sa longueur — elle peut être très variable —, c'est la nature prioritairement contex­tuelle de son interprétation.

Le texte se trouve de la sorte singulièrement proche de l'énoncé, défini, on s'en souvient, comme la somme d'une phrase et d'une situation (ou contexte) énonciatif. Dans le cas où le texte est d'une certaine longueur, il est en fait somme d'énoncés, lesquels sont for­mellement identifiables à des phrases ou des séquences phrastiques (paragraphes, chapitres, etc.). Chacune de ces séquencesest tribu­taire de deux contextes : *a)* un contexte proprement linguistique, qui réunit une ou plusieurs autres séquences qui la précèdent et/ou la suivent ; *b)* un contexte énonciatif.

Si on accepte de définir le texte comme une suite d'énoncés (éventuellement réductible à un seul), la grammaire de texte, elle-même définissable comme l'ensemble des règles permettant l'inter­prétation (ou, plus exactement, la prévision d'interprétation) des textes, devra s'assigner — au minimum — deux objectifs: *a)* fixer les règles d'interprétation liée au contexte linguistique, indépen­damment de tout engagement énonciatif (composante locutoire du texte); *b)* fixer les règles d'interprétation liée au contexte énonciatif (composante illocutoire du texte). Indépendamment — redisons-le — de toute situation énonciative, tout élément d'un texte, et par conséquent tout texte, doit obéir à une règle majeure : la cohésion textuelle (ou continuité thé­matique). Cette règle exige que toute séquence textuelle s'insère de manière satisfaisante dans son contexte linguistique. Le non-respect d'une telle règle expose à ce qu'on nomme communément le coq-à-l'âne. Ainsi, si un profes­seur de linguistique, au milieu d'un cours, déclare d'un seul coup : *Aujourd'hui est un très grand jour : le Beaujolais nouveau est arrivé,*cette séquence textuelle, en elle-même pleinement interprétable, sera contextuellement inacceptable.

 La grammaire de texte, dans sa prise en compte de la compo­sante locutoire du texte, doit être en mesure de répertorier les mécanismes qui assurent le respect de la cohésion textuelle. Ces mécanismes sont essentiellement de nature sémantique.

**7. Règles du discours**

Par commodité, on distinguera deux ensembles de règles, d'ail­leurs étroitement liés : *a)* le premier réunit les règles qui permettent la relation qu'il faut instaurer entre l'énonciateur et le destinataire pour que la persuasion soit effective ; *b)* le second concerne, plus spécifiquement, les moyens techniques qu'il faut mettre en œuvre, c'est-à-dire le travail du texte par l'énonciateur. L'art de persuader étant en cause dès qu'on se place non plus dans l'ordre du vrai (plan de la logique) mais dans celui du vraisemblable, l'orateur se doit de mettre en œuvre un certain nombre d'arguments de nature à emporter l'adhésion de son auditoire, c'est-à-dire à assurer la cré­dibilité de son propos.

Aristote distingue trois types d'arguments : l'argument éthique, l'argument pathétique et l'argument logique. Les deux premiers sont d'ordre affectif, le troisième d'ordre rationnel. *L'argument éthique* renvoie aux valeurs morales qui, normale­ment, doivent s'attacher à la personne de l'orateur. Notamment, il doit tout mettre en œuvre pour susciter chez son destinataire la présomption de sincérité. *L'argument pathétique* renvoie plutôt aux effets de caractère psychologique que l'orateur doit susciter chez le destinataire : il doit notamment chercher à l'émouvoir. *L'argument logique* renvoie à l'argumentation même que l'orateur développe, c'est-à-dire à la dialectique du discours, aux preuves qu'il choisit et à la manière qu'il a de les agencer.

*Le travail du texte.* — S'il est vrai que l'art oratoire est un tout et, comme l’appelait G. Molinié, que la personne physique de l'orateur, son sens de la gestualité, son vêtement même importent, il reste qu'il se réalise essentiellement dans l'élaboration du discours. Le discours est conçu comme un acte de langage complexe, traditionnellement divisé en quatre temps, qu'on désigne par quatre termes techniques repris par calque des traités de rhétorique en langue latine : l'invention, la disposition, l'élocution et l'action. Les trois premiers correspondent à des phases préparatoires du discours, le quatrième à sa profération même :

— L'invention : moment, liminaire, de la recherche des arguments appelés à être développés en liaison avec le sujet à traiter.

— La disposition : moment où l'on organise ces arguments et où, plus généralement, l'on fait le plan du discours — lequel, en principe, s'articule en quatre parties : *a)* l'exorde, qui, notamment dans le genre judiciaire, consiste à rendre l'auditoire bienveillant ; *b)* la narration, ou exposé des faits ; *c)* la confirmation, qui consiste en l'exposé des arguments censés conduire à la conclusion souhaitée (elle inclut la réfutation des arguments adverses) ; *d)* la péroraison qui, en principe, est à la fois récapitulation des arguments et appel direct à l'auditoire (non plus, comme au début, pour susciter sa bienveillance, mais son enthousiasme, sa pitié ou son indigna­tion).

— L'élocution : moment encore préparatoire, qui concerne l'écriture même du discours, notamment sa forme ou style. Cette exigence stylis­tique, sur laquelle insiste beaucoup Aristote, se laisse définir à partir de la notion clef de convenance. Il faut qu'il y ait un rapport aussi étroit que possible entre l'objet traité et la manière de le traiter.

L'action : c'est «la prononciation effective du discours» ce qu'il peut impliquer d'effets de voix, de mimique et de gestique». Aristote définissait le genre dramatique et le genre épique res­pectivement à partir du théâtre de Sophocle et de l'épopée homé­rique. Autrement dit, au moins au départ, sa démarche était empirique et inductive. Toutefois, la présentation qu'il fait de ces genres, l'influence platonicienne aidant, se laisse interpréter comme archétypique et anhistorique. De fait, même si l'on admet qu'un genre (littéraire ou non) puisse faire l'objet d'infléxions historiques, il faut néanmoins postuler que la permanence l'emporte sur le change­ment pour que l'idée même de genre, c'est-à-dire de généricité tex­tuelle, ait un sens.

De manière générale, les linguistes modernes postulent cette généricité, sans laquelle l'idée même de typologie textuelle paraît impossible. Il nous semble que cette « réévaluation » moderne de la généricité textuelle a revêtu deux formes: ou bien elle privilégie la dimension locutoire du texte, ou bien elle privilégie sa dimension illocutoire.

II s'agit de mettre en évidence des constantes, ou invariants structuraux, des textes appartenant à un même genre. Le forma­lisme russe des années 20 ou la sémantique structurale d'A. J. Greimas, dans les années 60, se rejoignent ainsi pour essayer de montrer qu'il y a, par exemple, des structures types du récit, qui sont en nombre fini, ce qui signifie que les relations entre les personnages tout comme l'enchaînement des événements obéissent à des sché­mas par certains côtés préétablis et, à ce titre, partiellement prévi­sibles. En ce sens, on peut admettre qu'il existe une grammaire des genres, ce qui revient à dire qu'un genre (romanesque, théâtral, etc.) se définit essentiellement par l'invariance de certaines relations formelles entre les composantes textuelles qui le cons­tituent.

Probablement plus moderne que l'approche précédente, qui, à bien des égards, n'est qu'une transposition dans le plan textuel des hypothèses structuralistes, elle renoue, en profondeur, avec l'an­tique approche aristotélicienne.

**8. Liens de la linguistique textuelle avec la stylistique**

Il faut bien préciser le fait que la linguistique est étroitement liée à la stylistique et surtout à la stylistique fonctionnelle.

La stylistique est à la fois une méthode et une pratique, c'est-à-dire une discipline. On en a longtemps gauchi la spécificité, voire contesté même l'existence, en la subordonnant à son objet évident : le style. Or, cette évidence est apparue, à tort ou à raison, de plus en plus opaque ; on a semblé se perdre parmi des définitions contradictoires du style ; on est allé jusqu'à dissoudre la réalité de cet objet; on est ainsi arrivé à une situation bien décevante : un champ de décombres, où l'on ne fait plus de stylistique que par provocation, ou par défaut, ou par substitution. Situation paradoxale après la grande floraison des études de langue ces dernières années ; mais situation, finalement, satisfaisante pour l'esprit routinier comme pour l'innovateur systématique.

Il est cependant dommage de ne pas profiter d'un moment privilégié dans notre époque : celui qui relie l'irremplaçable acquis des recherches classiques et traditionnelles précieux piments des développements actuels les plus modernes. La sagesse consiste donc à partir de la stylistique et non du style. On installe au départ une praxis, et on examine ce qu'on trouve à la fin.

On admet qu'il s'agit d'analyser des faits langagiers. Mais quels faits ? Il est possible d'y voir plus clair en situant la discipline par rap­port à d'autres, avec lesquelles elle a partagé le vaste mouvement herméneutique de notre période : la linguistique, la sémiotique et la critique.

La stylistique est partie de la linguistique, entendue au sens de science du langage. Il ne faut pas être dupe de ce terme de science, surtout à cause des connotations de sciences exactes qui lui sont indûment, et comme par atavisme, attachées. Mais on peut appeler science l'investigation systématique et technique du domaine particulier de l'activité humaine qu'est le langage : une telle science, la linguistique, comprend incontestablement des disciplines diverses : phonétique et phonologie, sémantique, lexicologie, syntaxe (pour ne citer que des domaines bien connus)... stylistique. L'objet de chacune de ces discipli­nes est plus ou moins manifesté, mais on conçoit aisément qu'il s'agit chaque fois d'une aire à délimiter dans le phénomène linguistique. En tout cas, *linguistique* n'est pas pris au sens d'une théorie linguistique spéciale.

La relation avec la sémiotique permet de préciser les choses. Considérée moins dans la rigueur de la doctrine que dans son esprit et d'un point de vue global, la sémiotique explore la portée significative vers l'extérieur — la significativité — d'un système sémiologique donné : le langage; elle emprunte donc une partie de ses méthodes à d'autres sciences qu'à la linguistique. Il n'empêche que les questions de représentativité, de valeurs significatives, sont au cœur de la problémati­que stylistique : décrire le fonctionnement d'une métaphore ou l'organisation d'une distribution de phrase, c'est nécessaire ; mais cette opération n'a d'intérêt que si on peut aussi mesurer le degré du marquage langagier repéré en l'occurrence. Et cette mesure, de près ou de loin, est d'ordre sémiotique.

La critique, enfin, est un discours sur le discours littéraire ; elle est aussi la somme des moyens utilisables pour tenir un discours toujours plus éclairant et toujours plus intéressant ; parmi ces moyens, qui vont de l'histoire à l'esthétique, en passant par la grammaire historique, la sociologie, la psychologie et quantité d'autres approches, figure la stylistique, appliquée à la formation concrète du discours étudié. La science de la littérature, qui cerne la littérarité de ces discours, rencontre forcément les déterminations stylistiques des genres et des procédés. La stylistique est ainsi un instrument de la critique (et notamment de la critique d'attribution). Il est peut-être temps de dire clairement de quoi il s'agit ; mais on l'aura justement pressenti dans les lignes qui précèdent. En réalité, il existe plusieurs stylistiques. Et d'abord, d'une certaine façon, il y eut comme une première stylistique dérivée de la phraséologie : c'est en gros la tradition de Ch.Bally. On part du principe que, dans la pratique du langage, on peut isoler des segments de discours, identifier des faits langagiers, et traduire de diverses façons des contenus sémanti­ques identiques. Par rapport à une sorte de degré zéro d'expression, approchable à l'aide d'un dictionnaire idéologique qui contribue à éclairer les manipulations appliquées à l'ensemble des informations possibles, on délimite un écart dans le discours occurrent. On aboutit ainsi à une stylistique des parlers populaire, familier, affectif, commer­cial, littéraire... ; mais à une stylistique générale de chaque parler, et non à une stylistique individuelle. On peut même, dans cet esprit, établir des stylistiques comparées, de langue à langue.

Apparemment opposée à cette démarche est la tendance issue des tra­vaux de poétique de R.Jakobson, et parallèle aux études de style de G.Spitzer. On pose d'emblée pour objet un texte reçu comme littéraire, et on essaie d'en scruter le fonctionnement linguistique de manière systématique, de façon à en démonter la spécificité par opposition à d'autres, voisins ou lointains ; on peut aussi étendre la visée à un groupe de textes présentant quelque homogénéité générique. Ces études se différencient des analyses de styles — l'art de juger ou d'écrire — de l'époque classique, en ce qu'elles sont totalement dépourvues de perspectives axiologiques : il s'agit de démontage technique; mais l'objet est en partie le même.

Un domaine négligé, parmi les recherches de ce genre, est celui de la stylistique historique. Cette négligence conduit à enfoncer des portes ouvertes, à dépenser beaucoup d'effort autour, par exemple, de tel emploi d'un démonstratif dans une tragédie de Racine, alors qu'une approche plus large y aurait fait découvrir un simple usage commun à tout un état de langue. Autre conséquence, non moins fâcheuse : le risque de ne plus oser faire de commentaire stylistique sur les textes écrits dans une langue qui n'est plus la nôtre. Il est donc urgent de promouvoir de multiples études synchroniques, comme autant de tranches composant des ensem­bles articulés sur le devenir historique.

C'est par rapport à ces stylistiques-là que nous proposons ici des éléments de stylistique générale, circonscrits au domaine du français moderne, et orientés vers l'analyse des textes littéraires. Inutile de faire semblant de ne pas savoir ce qu'on cherche : caractériser une manière littéraire à la différence d'une autre, qu'il s'agisse de différence d'auteurs, d'œuvres ou de genres. On pose le postulat suivant : une manière littéraire est le résultat d'une structure langagière. Décrire une structure langagière, c'est démonter les éléments qui la composent, mais auxquels elle ne se réduit pas, et mettre au jour les diverses grilles qui organisent ces éléments. Mais les structures langagières qu'on examine ne sont pas exactement celles de tout acte de langage en situation commune, c'est-à-dire en fonction de communication ou de relation : ce sont celles qui correspondent au régime de littérarité. Les éléments et la grille d'organi­sation dont la combinaison détermine une manière littéraire donnée sont des faits langagiers envisagés exclusivement par rapport au régime de lit­térarité. D'autre part, on ne considère que des procédés, des moyens d'ex­pression, des déterminations strictement formelles. Mais aussi, jouant au niveau de la forme de l'expression, le stylistique touche forcément la forme du contenu.

La pratique stylistique ne peut donc être que structurale.

On peut d'abord envisager de quoi est composé le champ stylistique.

**9.Texte en cadres de la stylistique.**

Toutes ces deux sciences sont unies par le même objet d’étude : LE TEXTE. Qu’est-ce que c’est donc un texte? Une certitude, néanmoins. Il n'y a de stylistique que textuelle, ne serait-ce qu'en raison des faits de macrostructure. Souvent, au cours des développements précédents, on a rencontré *le texte,* véritable espace livré aux manœuvres stylistiques : celles-ci structurent celui-là, qui condi­tionne la portée de ces manœuvres. C'est dire que se crée une sorte de consubstantialité entre la discipline d'approche, la stylistique, et son domaine privilégié, la littérature. Evidemment, il faut entendre texte au sens large : depuis l'unité qui se donne elle-même comme telle (scène, chapitre, poème), jusqu'à l'oeuvre complète et même à la série géné­rique. La question de l'unité inférieure ne saurait se régler, éventuellement, que par des procédures d'analyse critique: à l'artifice du découpage à fins purement expérimentales (ou résolument extra­scientifiques, comme dans les contrôles de connaissances), ne saurait correspondre que l'artifice de la construction par l'analyste, de manière à monter une pertinence quelconque dans l'élaboration langagière. Justement, le texte est un montage, par un côté ou par l'autre : montage de structures langagières à la production, y compris montage, plus automatique, des modèles généraux d'expression par rapport aux types fondamentaux de discours; montage de grilles à la réception, y compris montage, plus conscient, des procédures de saisie. Il est possible d'appréhender et de justifier un texte, c'est-à-dire la constitution d'une suite discursive en texte, à partir de chacune des articulations de ce double système de montage : quatre niveaux textuels, ou quatre textes. Ces considérations conduisent à consacrer le caractère scripturaire de la littérature : il est certain qu'un art non-langagier relève d'autres systèmes sémiologiques ; mais le problème posé par l'oralité n'est pas celui d'une littérature orale. L'oralité ne saurait entrer en compte que par le biais de la représentation graphique d'une part, et de la traduction stylistico-phonétique d'autre part, des inflexions sonores propres à telle ou telle manière de locution ; elle ne saurait définir une littérarité, constituer une pratique littéraire spécifique, en lieu et place du scriptu­raire : une littérature orale est une littérature dont on enregistre par écrit la production. La production fixée, ou les divers états fixés de la production transforment la mobilité des multiples possibles, inhérente à différents actes de paroles, en texte. Le stéréotype de répétitions orales sans cesse renouvelées a vocation textuelle ; la marque indélébile d'une unique prestation exclusivement orale, si elle doit être conservée, a vocation textuelle. Il ne faut donc pas confondre support matériel, variable selon les occurrences et les situations, et attribut essentiel du discours littéraire.

Ces remarques ne doivent pas conduire les amateurs à négliger la composante nucléaire du matériau stylistique : le son, objet privilégié des esthètes qui se jouent dans la substance de l'expression. Mais n'oublions pas non plus que le matériau élémentaire lui-même de la mise en œuvre stylistique est le mot, même si l'unité stylistique expérimentale est le texte. Une fois de plus, c'est dans le dynamisme d'une tension que peut positive­ment se déployer l'activité du praticien de notre discipline.

**10. Notion de style.**

La notion de style est déterminante pour évaluer la convenance entre l'objet traité et la forme du discours. Le style, composante centrale de l'élocution dans les genres rhétoriques, devint naturellement une composante tout aussi centrale dans les genres poétiques une fois que ceux-ci furent réinterprétés par référence à ceux-là. Il en résulta que l'étude de la forme des genres poétiques ne fut plus seulement l'étude des moyens d'expression (prose contre vers) ou des modes d'imitation (imitation pure ou récit), mais finit par inclure aussi l'étude des niveaux de langue en convenance avec tel ou tel sujet (ainsi la langue de la tragédie ne saurait se confondre avec celle de la comédie) et accorda une place majeure aux éléments ornementaux que sont les figures de rhétorique, pensées comme un élément essentiel du pouvoir de séduction que l'œuvre littéraire doit posséder à l'instar de tout discours (notamment le judiciaire). Cela aura deux conséquences terminologiques et disciplinaires : d'abord, le mot *rhétorique* finira par se spécialiser pour signifier moins l'art de persua­der en général que l'art d'agencer des figures (ce qui, avec le temps, semblera très formel et contribuera à un discrédit provisoire de la rhétorique) ; ensuite, se dessinera peu à peu le champ d'une discipline qu'on appelle la stylistique, laquelle selon l'éclairage retenu, sera

— étude des moyens d'expression (prosodie, métrique, rythme, etc.) ;

— étude des modes d'imitation et, plus généralement, des formes de chaque genre (d'où la notion de stylistique des genres, visant à identi­fier les invariants structuraux du texte théâtral, du texte romanesque, du texte poétique, etc.) ;

— étude des niveaux de langue ou, plus souvent, de la langue spécifique de tel ou tel auteur (le style de Racine, le style de Chateaubriand, le style de Proust, etc.) ;

— étude des procédés ornementaux, c'est-à-dire des figures (par exemple, l'étude des images dans un texte).

**11. Langue et style**

On ne reviendra pas ici sur la définition de la langue pour elle-même ; on rappellera qu'elle se présente comme un système grammatical commun, pour une époque donnée, à l'ensemble des locuteurs d'une même com­munauté linguistique. Face à ce système, comment définir le style ?

Marque de la personnalité d'un locuteur dans le discours qu'il prononce (ou qu'il écrit), le style est souvent caractérisé par ses traits distinctifs : il était au XVIIe siècle ce « je ne sais quoi », difficile à définir mais reconnaissable, qui individualisait toute production.

Cette conception se rencontre encore chez O.Cressot, pour qui le style, relevant de la parole, est « le choix fait par les usagers dans tous les comportements de la langue ». Ainsi, l'usager du français, désirant communiquer un refus, aura le choix entre : *Je ne peux pas, je ne puis, je ne saurais,* etc.

Ce choix peut être conscient ou ne pas l'être : il constitue cependant **un écart** entre la langue et la réalisation individuelle qu'est la parole. Ainsi défini il apparaît comme « le choix que tout texte doit opérer parmi un certain nombre de disponibilités contenues dans la langue ». Définir le style consistera donc à dégager les composantes de ce choix. Mais le discours d'un locuteur (d'un écrivain) peut s'accorder plus ou moins au choix conscient de formes grammaticales et syntaxiques : la part peut varier entre l'art qui choisit et la nature qui impose. Pour tenir compte de cela, R.Barthes distingue dans ce que nous avons appelé « style » *le style* et *l'écriture.* Langue et style sont, selon Barthes, deux choses qui s'imposent à l'écrivain et dont il n'est pas responsable. **La langue** est un « objet social » et, comme telle, elle « reste en dehors du rituel des Lettres »; elle est « en dehors de la litté­rature » .

**Le style** « est presque au-delà » : « Des images, un débit, un lexique naissent du corps et du passé de l'écrivain et deviennent peu à peu les automatismes mêmes de son art. ». *Phénomène d'ordre germinatif, d'origine biologique,* le style est «une nécessité qui noue l'humeur de l'écrivain à son langage ».

A ces deux natures, R. Barthes oppose **l'écriture** qui résulte d'une inten­tion et d'un choix ; l'écriture est alors un engagement, une fonction, un « acte de la solidarité historique ». Fénelon et Mérimée, par exemple, emploient une langue différente, mais acceptant le même jeu de conventions, il ont la même écriture ; au contraire, Mérimée et Lautréamont utilisent le même état historique du français, mais leurs écritures sont profondément différentes. Langue et style sont des «objets»; l'écriture est une fonction*.* Elle l'est de trois manières :

a) Elle est un **signal** *:* genre littéraire, ton, le texte se désigne comme «littérature » ; l'art de Flaubert perpétué chez Zola fonctionne comme un signal de « litté­rature » dans le roman prolétarien et révolutionnaire.

b*)* Elle est une **valeur :** elle altère le sens des mots auxquels elle donne des valeurs nouvelles ; elle est intimidation, accusation ; *démocratie, liberté, ordre,* etc. changent de sens selon *l'écriture idéologique* qui les emploie.

c) Elle est un **engagement** *:* elle exprime l'attachement à un ordre, à une classe. Il existe en effet des écritures de classes, des écritures idéologiques; les adopter, c'est par là même affirmer une adhésion.

La langue est, avons-nous dit, l'ensemble des moyens dont disposent pour communiquer les usagers d'une même communauté linguistique. Ces moyens ne forment pas un ensemble homogène, identique malgré les temps, les lieux et les groupes. Au contraire, existent des sous-systèmes qui, dans un texte, interfèrent fréquemment. C'est à la stylistique de les démêler et de rendre compte de leur utilisation.

Une histoire de la langue française permet de dresser un inventaire (incomplet bien sûr) des moyens linguistiques d'une époque et d'un groupe donnés. Le lexique et la syntaxe des gentilshommes du XVIIe siècle ne sont pas tout à fait ceux des philosophes du XVIIIe, qui diffèrent encore de ceux des jeunes gens romantiques de 1830. Ainsi existe-t-il des langues d'époques, mais aussi des langues de classes sociales et des langues de groupes sociaux : langue des paysans, des intellectuels, des bourgeois ; langue de l'Administration, de l'Université, de l'Eglise ; langage des corps de métiers, des techniques diverses, des partis politiques, des mouvements d'idées ; argot des lycéens et des étudiants (de l'écolier limousin de Rabelais jusqu'à nous), des spor­tifs, des journalistes, des « mauvais garçons», des militaires, etc. A tout cela s'ajoutent encore les traits régionaux fournis au français par les langues éthniques (breton, catalan, occitan, basque, etc.) et les traits que l'âge et le sexe contribuent à distinguer (parler des enfants, opposition du lexique jeunes gens/jeunes filles). Tout cela représente une masse considérable de faits que la stylistique ne pourra ignorer puisque style et écriture puisent leurs matériaux dans cette masse.

Chaque style individuel ou collectif sera choix dans cette masse. Ainsi pourra-t-on admettre avec H.Morier un classement des styles (style pindarique, onctueux, pastel, intime, nom­breux, plastique, etc.) groupés en «caractères» (faibles, délicats, équilibrés, posi­tifs, forts, hybrides, subtils, défectueux). H.Morier aboutit à 70 types de styles, chiffre important et dérisoire puisqu'il semble à la fois multiplier les sous-catégories dont les limites interfèrent et ne pas dire cependant ce qui est spécifi­que au Zola de *Germinal* et au Baudelaire de *La Charogne,* tous deux classés dans le style naturaliste épique.

On remarquera que les dénominations mêmes des différents styles sont relativement « lâches » et qu'elles ne dessinent pas des contours d'une grande netteté. On remarquera que ces dénominations relèvent ou d'un certain impressionnisme ou du lexique de la caractérologie. Cela n'a rien d'étonnant : le style *(style —* tempérament — + *écriture —* choix volontaire) est chose complexe, phénomène où se rencontrent des traits qui appartiennent à la biologie, à la psychologie, à la sociologie, à la culture de l'individu qui écrit.., et ces traits peuvent être plus ou moins conscients, plus ou moins voulus. Et même si la stylistique doit s'efforcer d'établir ses propres catégories et ses classements propres, elle ne peut pas ignorer que l'objet de son étude est un fait humain riche de rencontres diverses. « ... Si le style est lié au tempérament, au caractère, à la condition sociale, à la vision de l'homme, comme cela est généralement reconnu, il est clair que la science du style doit se fonder sur une étude ration­nelle de ces relations ».

Pour R.Jakobson, il y a *style* lorsqu'un énoncé est produit pour lui-même (« la visée du message en tant que tel ») et non pas uniquement pour transmet­tre une information. Ainsi un énoncé tel que *La lune monte dans le ciel et luit à l'horizon* ne vise qu'à communiquer une observation ponctuelle. Au contraire, cette communication s'accompagne d'une élaboration — acte volontaire par lequel on transforme un message éphémère en une forme durable — lorsque Lamartine écrit:

*Et le char vaporeux de la reine des ombres monte et blanchit déjà les bords de l'horizon.*

 Cette élaboration qui définit le style met en relief l'acte poétique volon­taire. Mais elle se trouve devant deux difficultés :

— Une difficulté théorique : cette position tend à concevoir le style comme un *ornement* qui s'ajouterait au message ;

— Une difficulté pratique : le résultat de toute élaboration n'est pas nécessairement style ; au bout, il peut simplement y avoir une production plate et anonyme:

«Un poème de l'abbé Cottin est aussi élaboré qu'un sonnet de Baudelaire».

Cette conception est, en fait, celle d'une stylistique de l'écart.

Nous avons vu, effectivement, que l'on définissait d'une manière com­mode le style comme **un écart** entre la langue et l'usage particulier qu'en fait tel sujet parlant. Cette définition traditionnelle, évidente à première vue, se heurte à un certain nombre de difficultés : parler d'écart suppose qu'on peut identifier les frontières qui lui donnent une existence. Cette identification est-elle possible ? Si l'on appelle écart un fait de parole qui constituerait une faute par rapport au code de la langue, on verra bien vite que le champ d'application concerné par cette définition se révèle forcément limité : la conjugaison de Zazie (R. Queneau) ou de Bérurier (San-Antonio) n'est en infraction qu'envers le code de la langue soutenue, mais rend bien compte du paradigme du code d'une cer­taine langue parlée. Dans ce cas, l'écart n'est finalement pas autre chose que l'usage d'un sous-code linguistique.

Cette position permet de procéder à des inventaires précis. Il est, en effet, facile de classer les infractions au code de la langue soutenue que l'on rencontre dans cette expression courante dans la bouche de Bérurier : « Le mec dont au sujet duquel je vous cause...» Mais cette position ne permet guère d'obtenir un bon résultat avec le vers célèbre de Victor Hugo: «Sa barbe était d'argent comme un ruisseau d'avril». On pourra répondre que le vers de Hugo représente ici, non pas une infraction au code de la langue, mais une différence par rapport au niveau non marqué de la parole — quelque chose comme un « degré zéro de l'écriture » (R.Barthes), sorte d'état neutre, d'usage moyen dont on admet l'existence — et que cette différence est un écart qui permet de définir le style. Le célèbre *Aujour­d'hui, maman est morte* de Camus représenterait assez bien ce niveau non marqué ; mais cette « non-marque » envahirait-elle *L'Etranger* du début à la fin, elle défini­rait finalement un style : le choix d'une écriture non marquée (encore faudrait-il pouvoir dire où commence et où finit une telle écriture) est, en fin de compte, une marque voyante. En revanche, s'il est vrai que le style est écart par rapport à l'usage non marqué, il faudrait admettre que le Voltaire qui suit, dans sa correspondance, l'usage soutenu du français de sa classe et de son temps, n'a pas de style.

On s'aperçoit vite, à la suite de Mounin, que la notion d'écart bute sur une difficulté importante : tout choix n'est pas style, et certains écarts ne sont, après tout, que « des gadgets stylistiques sans aucune fonction poétique ». L'écart est, certes, une caractéristique du style, mais, à lui seul, il ne saurait faire tout le style ; il peut même n'avoir qu'une place restreinte (exemple de la correspon­dance de Voltaire). A cela, on ajoutera que la marque elle-même est relative : un cliché qui repré­sente une « non-marque » dans l'usage courant peut devenir une marque dans un texte littéraire par exemple ; inversement, un mot banal dans un poème de Michaux qui privilégie les néologismes, inconnus du langage usuel, prend le relief particulier d'une marque distincte.

Les stylistiques de l'écart ont donné des résultats intéressants, souvent admirables. G.Marouzeau, R.Jakobson, avec des démarches différentes, ont fondé leurs travaux sur cette notion. Peut-être, pour éviter les écueils que nous venons d'énumérer brièvement, pourrait-on remplacer la notion d'écart par celle de **variables.** Plutôt que d'essayer de définir l'écart par rapport à un code, vaudrait-il mieux essayer de cerner des variables par rapport à d'autres variables, cela par la délimitation d'un corpus. Pour éviter aussi cet écueil que constitue l'écart, M.Riffaterre remplace la norme par le **contexte** et fait appel à la notion de **probabilité.** L'écrivain, en effet, utilise **un surcodage** constitué de procédés dont le rôle est de souligner (« le langage exprime » — « le style souligne »). Par ce surcodage, il rend imprévisibles les éléments qu'il désire imposer au décodage. Plus cette imprévisi­bilité est grande, plus la probabilité donc est faible, plus il y a style.

Mais on remarque que, ici encore, on en est réduit à mesurer un écart (entre ce que l'on attend d'après le contexte, et ce que le texte nous donne). Cet écart est bien mince dans la correspondance de Voltaire où le degré de probabilité est grand. Peut-on dire que le style de Voltaire existe à peine ?

Ce que nous venons de voir nous montre que le style est un phénomène complexe, difficile à enfermer dans une formule générale, ou dans une mesure simple et universelle. On aura besoin de bien des outils pour arriver à le cerner d'une manière satisfaisante. C'est que **l'oeuvre littéraire** est un témoignage humain, personnel, et que, comme tel, elle met en mouvement un réseau compliqué et déli­cat d'éléments divers. On approchera peut-être un peu plus de la réalité du style avec la notion de **connotation.**

Si tout signifiant a un signifié linguistique connu des membres de la même communauté parlant la même langue, il n'en est pas moins vrai que tout signi­fiant comporte un certain nombre de données de nature non linguistique qui ne coïncident pas d'un sujet parlant à un autre. Nous n'apprenons pas les mots dans des situations identiques ; cela explique que chacun de ces mots porte une charge affective qui varie d'individu à individu. C'est pourquoi tel poème me bouleverse qui n'atteint mon voisin que médiocrement.

C'est pourquoi la stylistique est chose si difficile : les connotations sont essentielles pour comprendre ce qu'est le style de tel écrivain et pour comprendre pourquoi cet écrivain me touche ; mais le domaine qu'elles nous révèlent est difficile: une analyse scientifique, systématique donc, est encore à inventer. On peut cependant tirer tout le parti possible de ce que la linguistique nous offre et, donc, réduire le champ de nos incertitudes par l'utilisation métho­dique des moyens d'investigation qu'elle nous propose : données de la linguisti­que historique et données de la linguistique descriptive dans tous les domaines : phonique, morphologique, syntaxique, lexical.

Du Moyen Age au XIXe siècle, la stylistique est tout entière contenue dans la **rhétorique,** héritée de l'Antiquité. La rhétorique, « à la fois science de l'expres­sion et science de la littérature », se préoccupait de l'analyse du discours : de son argument *(inventio),* de sa composition *(dispo­sition,* du choix de ses termes *(elocutio —* étude des figures ou tropes).

Art de composer un discours et art de persuader par conséquent, la rhétorique a sans cesse montré un double visage : normatif et descriptif (puisque son analyse lui fournissait les moyens de son enseignement). En refusant la visée normative de cette discipline (refus légitime, car un art d'écrire n'avait plus sa raison d'être), le romantisme a contribué à sa ruine. Depuis, la rhétorique est tenue en bien médiocre estime. C'est trop vite oublier (une fois dénoncés son aspect contraignant et sa «rage de nommer», comme l'écrit G.Genette) que ses classifications correspondaient à quelque chose et que sa description est encore aujourd'hui la seule dont nous disposions sur certains aspects du langage (elle nous offre avec une rigueur vraie « une étude systématique des ressources du lan­gage»).

 Cependant, reconnaître que « l'on a jeté parfois le bébé avec l'eau du bain » ne signifie pas que la stylisti­que contemporaine doive revenir à l'ancienne rhétorique ; et reconnaître la valeur de ses classements ne signifie pas davantage que l'on doive accorder une confiance aveugle en leur efficacité, ne serait-ce au moins que parce que « l'effet d'une figure varie avec le contexte ».

 De fait, malgré le regain d'intérêt que connaît actuellement la rhétorique, la stylistique garde ses distances avec cette discipline dont elle a, plus ou moins, retenu les leçons. On est d'abord passé, sous l'influence de la linguistique historique, par un grand vide : le style que les épithètes ne qualifient plus avec précision *(style tragique,* par exemple, n'exprime plus qu'une impression et non une description objective comme c'était le cas à l'époque classique), n'est plus l'objet d'une étude scientifique. Puis, avec Ch.Bally, dont les recherches procèdent cependant de l'ancienne rhétorique, on n'a que mépris pour les « termes techniques et rébarbatifs» qu'elle proposait. Ce mépris, pourtant, est réconfortant : il annonce qu'au vide succède l'étude et que le style, redevenant objet d'analyse, reprend place parmi les préoccupations des linguistes ; c'est que l'école saussurienne a retrouvé le problème du style, du fait même qu'elle pose l'opposition *langue/parole.* Mais, méfiante envers l'acte original que constitue le style individuel, elle s'intéressera au premier chef à l'étude des styles collectifs. Ce sera ce que l'on appelle **la stylistique de l'expression.** Au contraire, sous l'influence de l'école idéaliste (Schuchardt), on s'était mis à penser que le style individuel était intéressant puisqu'ilétait véritablement l'homme et qu'il contenait, outre un art qui puisait ses moyens dans une langue commune à tous, toute l'originalité et la personnalité de l'écrivain. Aussi l'étude du style sera-t-elle, non le classement des faits de langue considérés en eux-mêmes, mais la recherche de l'esprit qui préside à la mise en œuvre des matériaux qu'ils constituent, qui préside en définitive à la création littéraire.

La stylistique descriptive ne se préoccupe que du fait linguistique pris en lui-même. C'est Ch.Bally (élève et successeur de F.de Saussure) qui a fondé véritablement la stylistique descriptive en tant qu'étude systématique: « La stylistique étudie les faits d'expression du langage du point de vue de leur contenu affectif, c'est-à-dire l'expression des faits de la sensibilité par le langage et l'action des faits de langage sur la sensibilité ». Mais Ch.Bally étudie surtout la valeur expressive des structures linguistiques plutôt que leur rôle ponctuel dans telle situation précise. C'est dire que sa démar­che est une *stylistique de la langue,* non une stylistique de la parole ; et que Ch.Bally ne se préoccupe point de l'usage particulier qu'un écrivain, par exemple, ferait de ces structures dans un cas donné. Ce serait là affaire de « style » (= de critique littéraire), non de stylistique.

*Les valeurs stylistiques.* Soit un énoncé : [bosup m0sj0 kupbs]. Cet énoncé, en plus d'une valeur notionnelle (les sons articulés indépendamment de toute intonation particulière informent mon interlocuteur de mon salut), a une valeur expressive et une valeur impressive. Celle-ci est faite d'une intention qui cherche à produire une impression sur l’interlocuteur (respect, ironie, indifférence feinte etc.); celle-là trahit les origines sociales, les tendances psychologiques du locuteur. Ces deux valeurs intéressent Ch.Bally comme des valeurs stylistiques.

Ch.Bally définit ce qu’il appelle les effets naturels et les effets par évocation. L’ellipse, par exemple, qui est apte, par le raccourci qu’elle propose, à exprimer l’émotion, est un effet naturel; l’emploi d’une syntaxe argotique qui reflète l’appartenance à une classe sociale ou à une mentalité particulière est un effet par évocation. C’est dire que la stylistique de Ch. Bally s’intéressera aux tons (familier, soutenu, etc.), aux styles (familier, épique etc.), aux diverses langues (parlers d’époque, langues des groupes sociaux, influences régionales et dialectales, etc.) et dans chaque catégorie citée, elle étudiera les composantes linguistiques que sont la phonétique, la morphologie, la sémantique et la syntaxe.

**12. Analyse linguistique du récit**

S'exerçant sur un discours, la stylistique ne peut guère se passer, comme nous avons vu, des enseignements que peut lui fournir la lin­guistique : connaissance historique de la langue, description de la substance phonique qu'est un texte, description de la morpho-syntaxe de la langue dans laquelle le texte est écrit, connaissance du lexique, etc. Faute de tenir compte des observations positives faites par le linguiste, la stylistique se dirigerait vers l'impres­sionnisme de la critique littéraire pratiquée par ce que l'on appelle *l'honnête homme.* Aussi a-t-on essayé d'introduire la méthode et les concepts de la linguisti­que dans l'étude du récit, c'est-à-dire au-delà de la phrase. Généralement, la linguistique, en effet, s'arrête à la phrase qui est « le plus petit segment qui soit parfaitement et intégralement représentatif du discours » (A.Martinet) : « Ayant décrit la fleur, le botaniste ne peut s'occuper de décrire le bouquet ». Mais, comme la phrase, le discours (ensemble de phrases) est un ordre, organisé, avec ses règles, ses unités, sa grammaire : «Au-delà de la phrase et quoique composé uniquement de phrases, le discours doit être naturellement l'objet d'une seconde linguistique ». Etudié à partir de la linguistique, le discours sera traité comme une grande phrase (dont les unités ne seront pas nécessairement des phrases, au sens gram­matical du terme). Comme tel, il participe d'un système qui a sa grammaire, ses unités fonctionnelles (aux fonctions élémentaires de l'analyse grammaticale cor­respondent les personnages d'un récit) et *il pourra être analysé à trois* niveaux — concept fourni par la linguistique — de *description* (les fonctions, les actions, la narration).

Pour ne donner qu'un exemple, on rappellera que le premier niveau est fait de fonctions qui sont de nature distributionnelle et d'indices qui sont de nature intégrative (et qu'il faut donc « dénouer ») ; à ce niveau, on pourra déjà donc effectuer un premier classement des récits : *fonctionnels* (les contes populaires), *indiciels* (les romans psychologiques). On peut même ne se préoccuper que de procéder à une analyse **formelle** du récit qui aura le mérite d'inviter à s'interroger « sur ce qu'il convient d'appeler la structure profonde du texte». Il faut, en effet, supposer que le texte est une *structure* si l'on souhaite le décrire scientifiquement.

On ne peut, en effet, éviter la linguistique : le texte littéraire est langage et communication, il est un **objet linguistique.** A partir de ce postulat, on peut poser, à la suite de M. Arrivé, que le texte littéraire est clos (= « limité dans le temps et/ou l'espace » ; ou = « structuralement fini », I. Kristeva), qu'il n'a pas de réfèrent et qu'il est soumis aux structures linguistiques (il « s'insère dans les structures » d'une langue et il « constitue par lui-même un langage »).

C'est dire qu'il faudra tirer les conséquences méthodologiques de ces postulats, à savoir : l'adoption des méthodes linguistiques pour la description stylistique, le refus de tout recours à un réfèrent et aussi le refus de prendreenconsidération toute information qui serait extérieure au texte à étudier.

Tout n'est cependant pas linguistique dans l'objet stylistique que consti­tue un texte littéraire. Que la linguistique fournisse au stylisticien des instruments de travail, c'est une chose. Il n'empêche : le stylisticien « reste souvent conscient que, s'il se prive de l'apport de l'histoire littéraire et refuse de considérer le contexte réel pour ne chercher les indices que dans les formes, que ce soient les formes de l'expression ou celles du contenu, une part du phénomène littéraire, l'aspect concret de celui-ci, lui échappe». C'est dire qu'il n'y a pas que les linguistes qui revendiquent le droit de parler du style et que, parmi les linguistes qui en parlent, certains revendiquent le droit d'en parler à l'aide d'outils qui n'appartiendraient pas tous à la linguistique. «La stylistique apparaît au carrefour de bien des routes. La grammaire, la linguistique, la linguistique comparée, la statistique, l'histoire littéraire, la caractérologie, la rhétorique (au sens d'étude des procédés et libérée de ses aspects normatifs), la dialectologie, la critique.. projettent sur le phénomène du style l'éclairage de leurs méthodes».

C'est qu'en effet, dans la bousculade des options et des méthodes, on assiste à l'utilisation, dans le domaine de la stylistique, non seulement de la lin­guistique, mais de ce qu'on appelle les sciences humaines réputées rationnelles, objectives, scientifiques. Et peut-être, après tout, le paradoxe est-il là : tout, dans l'étude du style, n'étant pas linguistique, la stylistique tâche de renforcer son efficacité en faisant appel aux outils fournis par les sciences humaines par les­quelles elle se sent concernée et par lesquelles elle souhaiterait être solidement épaulée ; or, il se trouve que dans les sciences physiques mêmes, on prend conscience que l'appréhension des faits passe par la pensée de celui qui les appréhendeque, bousculant ce que l'on appelait objectivité, cette pensée est déformante. C'est dire qu'il y a peut-être illusion à vouloir évincer l'humain de l'étude du style sous le principe vain d'une objectivité sujette à caution. Cela ne signifiepas que tout effort pour fournir au stylisticien des outils solides ne soit pas utile; mais cela pose au moins le problème de l'interprétation des résultats obtenus, de leur utilisation aussi, c'est-à-dire en définitive le problème du rôle de la stylistique que de la démarche de celui qui la pratique. On peut répondre à ce problème en renversant les données, en définissant l'objet de la stylistique, le texte donc, non plus par son rôle communicatif mais commeproductivité : le texte « ouvre un écart entre la langue d'usage, « naturelle » destinée à la représentation et à la compréhension, *surface structurée* dont nous attendons qu'elle réfléchisse les structures d'un dehors, exprime une subjectivité (individuelle ou collective) — et le *volume sous-jacent des pratiques signifiantes* [...] où les significations germent « du dedans de la langue et dans sa matérialité même » selon des modèles et un jeu de combinaisons [...] radicalement « étrangers » à la langue de la communication ». Et, au bout du compte, en refusant toute spéci­ficité au texte littéraire, situé du même coup parmi toutes les autres pratiques sémiotiques, à égalité avec elles : c'est alors, proprement, nier qu'il existe un objet stylistique. Mais on peut aussi, si on pose que le texte littéraire est un objet stylisti­que, dire que « la stylistique littéraire étudie, dans le contexte historique des œuvres et des auteurs, le problème de l'expression, dans ses détails et dans son ensemble composé». Il ne faudra pas alors s'étonner de voir la stylistique s'appuyer sur la linguistique mais ne s'appuyer sur elle que jusqu'à un certain niveau... qui ne sera pas le même pour tous les chercheurs, ni s'étonner que les uns voient dans le stylisticien un critique littéraire pendant que les autres préserveront la qualité d'activité scientifique de la discipline qu'il pratique en n'allant pas au-delà d'un bilan qui dégagera «l'adéquation efficace d'un système expressif et d'un contenu», ni s'étonner enfin que l'intuition joue, comme dans les sciences, un rôle de détecteur. «Si la critique stylistique a tout à gagner aux observations d'une science du style, elle doit finalement en transcender les catégories nécessairement étroites».

La linguistique, étude scientifique du langage humain, a, depuis vingt ans, été la bonne fée des sciences humaines. Il n’est pas de porte qu’elle n’ait paru devoir ouvrir miraculeusement. Elle a prêté son vocabulaire à la sociologie, à la psychanalyse, à l’histoire, à l’analyse des mythes. Elle a même débordé sur la biologie d’un côté, sur la critique littéraire et artistique de l’autre.

La linguistique est généralement définie comme l’étude scientifique du langage. Mais cette discipline, qui part donc de l’étude du langage, en arrive surtout à s’en occuper des langues.

La linguistique comme description des langues: elle s’appuie sur l’observation objective du comportement linguistique des sujets parlants; elle décrit tout ce qui caractérise en propre une langue reconnue comme telle, considérant que l’étude d’un état de langue peut avoir valeur explicative, et pas seulement descriptive. Se proposant comme idéal les méthodes des sciences de la nature et l’objectivite du physicien, elle considère une langue comme un système de signes linguistiques.

La linguistique comme étude du fonctionnement du langage : elle s’appuie sur une conception unitaire du langage humain, considérant que les langues particulières ne sont que des cas particuliers du langage.

La linguistique comme une science très développée a plusieurs branches. Dans ce travail nous allons nous arrêter sur la linguistique textuelle ou bien l’analyse de textes et nous allons essayer d’éclaircir toutes ses particularités, et ainsi que ses liens avec d’autres sciences.

Les liens de la linguistique textuelle avec d’autres sciences sont évidents. Elle est liée avec lexicologie, sémasiologie et, bien sûr, avec le texte lui-même, car c’est à travers le texte qu’on découvre toutes les facultés du mot et qu’on réalise les acceptions figurées (secondaires) du langage.

La linguistique textuelle a aussi des liens avec la linguostylistique qui a pour but de décrire tous les types des textes.

Donc les domaines des recherches de ces deux sciences sont étroitement liés. Linguostylistique étudie aussi les moyens expressifs du langage, et notamment les recherches du potentiel expressif des unités de la langue des différents niveaux et leur réalisation dans le texte. Les dernières années linguostylistique a deux directions fondamentales :

1. la description systématique des éléments stylistiquement marqués;
2. l’étude de leur fonctionnement.

La linguistique textuelle est liée à la syntaxe. L’étude du texte devient possible s’il existe des unités qui se caractérisent par des facultés particulières de leurs éléments.

La linguistique textuelle se diffère d’autres disciplines linguistiques. Cela concerne notamment la méthode des recherches : linguistique du texte se caractérise par explication des phénomènes linguistiques non seulement à l’aide d’eux-mêmes, mais aussi grâce aux facteurs extra-linguistiques : la perception du texte et l’objectif communicatif.

**Objet de la linguistique textuelle**

La linguistique du texte s’occupe de systématisation des faits sur la diversité du fonctionnement des unités de la langue dans le texte.

A présent la linguistique textuelle attire une attention particulière des linguistes. Les dernières décennies sont marquées par le vaste développement de cette science.

Sous le nom d’analyse de textes se trouvent liées deux recherches associées mais distinctes. Il s’agit d’une part de décrire l’ensemble des structures linguistiques plus grandes que les structures traditionnellement analysées dans le cadre de la phrase.

L’intérêt vers l’étude du texte est conditionné par tendance d’expliquer une langue comme un phénomène global du point de vue de la linguistique moderne, comme un moyen de communication, d’étudier plus profondément les liens de la langue avec différentes côtés de l’activité humaine qui se réalise à travers le texte. On peut aussi expliquer cet intérêt par tendance d’étudier les régularités de la langue qui ne se découvrent que dans le texte. La linguistique textuelle est une science qui étudie la nature et l’organisation des conditions de la communication.

L’idée d’étudier le texte suivi a paru pour contrebalancer “atomisme” et d’autres méthodes des recherches qui étaient proposées par les écoles structuralistes. La linguistique structurale ne satisfaisait plus car il y avait plusieurs phénomènes qu’elle ne pouvait pas expliquer.

On peut mettre en relief quelques directions du développement de la linguistique du texte :

1. l’étude du texte comme système supérieur;

2. la construction de la typologie des textes selon les paramètres communicatifs et les marques linguistiques;

3. l’étude des unités composant le texte;

4. la mise en relief des catégories du texte;

5. l’étude des liens et des relations entre les phrases.

**Notion de texte dans la linguistique textuelle**

On n’a pas encore la seule notion de texte qui serait complète et porterait le caractère terminologique. Donc on va s’arrêter sur celui-ci: « Le texte est une quantité de propositions qui sont liées par différents types de liaison lexicale, logique et grammaticale, capable de rendre une information organisée ».

Conformément à cela l’objet d’étude de la linguistique textuelle est le texte qui est le produit du langage parlé ou écrit.

Le texte peut se trouver dans un état de calme ou bien dans un état de mouvement. Son existence n’est bornée de rien.

Le texte reflète l’actualité et donne des renseignements sur cette dernière.

Il existe plusieurs conceptions qui interprètent différemment la notion de texte.

**Texte littéraire**

Le texte littéraire c’est un système secondaire parce qu’y se croisent le reflet du monde objectif et l’invention de l’auteur. La langue naturelle est un matériel de construction pour le texte littéraire. La langue du texte littéraire possède un système particulier de signes qui reste le même pour différentes langues.

**Règles du discours**

Par commodité, on distinguera deux ensembles de règles, d'ail­leurs étroitement liés : *a)* le premier réunit les règles qui permettent la relation qu'il faut instaurer entre l'énonciateur et le destinataire pour que la persuasion soit effective ; *b)* le second concerne, plus spécifiquement, les moyens techniques qu'il faut mettre en œuvre, c'est-à-dire le travail du texte par l'énonciateur.

Aristote distingue trois types d'arguments : l'argument éthique, l'argument pathétique et l'argument logique. Les deux premiers sont d'ordre affectif, le troisième d'ordre rationnel. *L'argument éthique* renvoie aux valeurs morales qui, normale­ment, doivent s'attacher à la personne de l'orateur.

*L'argument pathétique* renvoie plutôt aux effets de caractère psychologique que l'orateur doit susciter chez le destinataire.

*L'argument logique* renvoie à l'argumentation même que l'orateur développe, c'est-à-dire à la dialectique du discours, aux preuves qu'il choisit et à la manière qu'il a de les agencer.

*Le travail du texte.* — S'il est vrai que l'art oratoire est un tout et, comme l’appelait G. Molinié, que la personne physique de l'orateur, son sens de la gestualité, son vêtement même importent, il reste qu'il se réalise essentiellement dans l'élaboration du discours. Le discours est conçu comme un acte de langage complexe, traditionnellement divisé en quatre temps, qu'on désigne par quatre termes techniques repris par calque des traités de rhétorique en langue latine : l'invention, la disposition, l'élocution et l'action.

— L'élocution : moment encore préparatoire, qui concerne l'écriture même du discours, notamment sa forme ou style. Cette exigence stylis­tique, sur laquelle insiste beaucoup Aristote, se laisse définir à partir de la notion clef de convenance. Il faut qu'il y ait un rapport aussi étroit que possible entre l'objet traité et la manière de le traiter.

L'action : c'est « la prononciation effective du discours » ce qu'il peut impliquer d'effets de voix, de mimique et de gestique»

**Liens de la linguistique textuelle avec la stylistique**

Il faut bien préciser le fait que la linguistique est étroitement liée à la stylistique et surtout à la stylistique fonctionnelle.

La stylistique est à la fois une méthode et une pratique, c'est-à-dire une discipline.

La stylistique est partie de la linguistique, entendue au sens de science du langage.

La linguistique, comprend incontestablement des disciplines diverses : phonétique et phonologie, sémantique, lexicologie, syntaxe (pour ne citer que des domaines bien connus)... stylistique.

La stylistique est ainsi un instrument de la critique (et notamment de la critique d'attribution).

On pose le postulat suivant : une manière littéraire est le résultat d'une structure langagière. Décrire une structure langagière, c'est démonter les éléments qui la composent, mais auxquels elle ne se réduit pas, et mettre au jour les diverses grilles qui organisent ces éléments.

La pratique stylistique ne peut donc être que structurale.

On peut d'abord envisager de quoi est composé le champ stylistique.

**Texte en cadres de la stylistique.**

Toutes ces deux sciences sont unies par le même objet d’étude : LE TEXTE. Qu’est-ce que c’est donc un texte?

Evidemment, il faut entendre texte au sens large : depuis l'unité qui se donne elle-même comme telle (scène, chapitre, poème), jusqu'à l'oeuvre complète et même à la série géné­rique.

Justement, le texte est un montage, par un côté ou par l'autre : montage de structures langagières à la production, y compris montage, plus automatique, des modèles généraux d'expression par rapport aux types fondamentaux de discours.

La notion de style est déterminante pour évaluer la convenance entre l'objet traité et la forme du discours. Le style, composante centrale de l'élocution dans les genres rhétoriques, devint naturellement une composante tout aussi centrale dans les genres poétiques une fois que ceux-ci furent réinterprétés par référence à ceux-là. Il en résulta que l'étude de la forme des genres poétiques ne fut plus seulement l'étude des moyens d'expression (prose contre vers) ou des modes d'imitation (imitation pure ou récit), mais finit par inclure aussi l'étude des niveaux de langue en convenance avec tel ou tel sujet (ainsi la langue de la tragédie ne saurait se confondre avec celle de la comédie) et accorda une place majeure aux éléments ornementaux que sont les figures de rhétorique, pensées comme un élément essentiel du pouvoir de séduction que l'œuvre littéraire doit posséder à l'instar de tout discours (notamment le judiciaire).

Langue et style sont, selon Barthes, deux choses qui s'imposent à l'écrivain et dont il n'est pas responsable. **La langue** est un « objet social » et, comme telle, elle « reste en dehors du rituel des Lettres »; elle est « en dehors de la litté­rature » .

**Le style** « est presque au-delà » : « Des images, un débit, un lexique naissent du corps et du passé de l'écrivain et deviennent peu à peu les automatismes mêmes de son art. ».

A ces deux natures, R. Barthes oppose **l'écriture** qui résulte d'une inten­tion et d'un choix ; l'écriture est alors un engagement, une fonction, un « acte de la solidarité historique ».

Une histoire de la langue française permet de dresser un inventaire (incomplet bien sûr) des moyens linguistiques d'une époque et d'un groupe donnés. Le lexique et la syntaxe des gentilshommes du XVIIe siècle ne sont pas tout à fait ceux des philosophes du XVIIIe, qui diffèrent encore de ceux des jeunes gens romantiques de 1830. Ainsi existe-t-il des langues d'époques, mais aussi des langues de classes sociales et des langues de groupes sociaux: langue des paysans, des intellectuels, des bourgeois; langue de l'Administration, de l'Université, de l'Eglise; langage des corps de métiers, des techniques diverses, des partis politiques, des mouvements d'idées; argot des lycéens et des étudiants (de l'écolier limousin de Rabelais jusqu'à nous), des spor­tifs, des journalistes, des «mauvais garçons», des militaires, etc. A tout cela s'ajoutent encore les traits régionaux fournis au français par les langues éthniques (breton, catalan, occitan, basque, etc.) et les traits que l'âge et le sexe contribuent à distinguer (parler des enfants, opposition du lexique jeunes gens/jeunes filles). Tout cela représente une masse considérable de faits que la stylistique ne pourra ignorer puisque style et écriture puisent leurs matériaux dans cette masse.

Ce que nous venons de voir nous montre que le style est un phénomène complexe, difficile à enfermer dans une formule générale, ou dans une mesure simple et universelle. On aura besoin de bien des outils pour arriver à le cerner d'une manière satisfaisante. C'est que **l'oeuvre littéraire** est un témoignage humain, personnel, et que, comme tel, elle met en mouvement un réseau compliqué et déli­cat d'éléments divers.

Du Moyen Age au XIXe siècle, la stylistique est tout entière contenue dans la **rhétorique,** héritée de l'Antiquité. La rhétorique, « à la fois science de l'expres­sion et science de la littérature », se préoccupait de l'analyse du discours : de son argument *(inventio),* de sa composition *(dispo­sition,* du choix de ses termes *(elocutio —* étude des figures ou tropes).

**Analyse linguistique du récit**

S'exerçant sur un discours, la stylistique ne peut guère se passer, comme nous avons vu, des enseignements que peut lui fournir la lin­guistique : connaissance historique de la langue, description de la substance phonique qu'est un texte, description de la morpho-syntaxe de la langue dans laquelle le texte est écrit, connaissance du lexique, etc.

On ne peut, en effet, éviter la linguistique: le texte littéraire est langage et communication, il est un **objet linguistique.** A partir de ce postulat, on peut poser, à la suite de M. Arrivé, que le texte littéraire est clos (= « limité dans le temps et/ou l'espace » ; ou = « structuralement fini », I. Kristeva), qu'il n'a pas de réfèrent et qu'il est soumis aux structures linguistiques (il « s'insère dans les structures » d'une langue et il « constitue par lui-même un langage»).

Mais on peut aussi, si on pose que le texte littéraire est un objet stylisti­que, dire que « la stylistique littéraire étudie, dans le contexte historique des œuvres et des auteurs, le problème de l'expression, dans ses détails et dans son ensemble composé »

« Si la critique stylistique a tout à gagner aux observations d'une science du style, elle doit finalement en transcender les catégories nécessairement étroites ».

**Ouvrages étudiés**

1. Бахтин М.М. Проблема текста в лингвистике, филологии и других гуманитарных науках. – В кн.: Эстетика словесного творчества. – М., 1979.

2. Гальперин И.Р. Грамматические категории текста. – Известия АН СССР. СЛЯ, 1977. –№6. – с.500-524.

3.Гальперин И.Р. Текст как объект лингвистического исследования. – М., 1981.

4.Зимин В.И., Модебадзе Э.А. Метафора и метонимия // Русский язык в национальной школе. – №2. – 1977.

5.Кожевникова Н.А. Метафора в языке и тексте. – М.,1988.

6.Тимофеев Л.И. Основы теории литературы. – Просвещение. – М.,1971.

7. Хэллидей М.А.К. Место “функциональной перспективы предложения” в системе лингвистического описания. – В кн.: Новое в зарубежной лингвистике. – Вып. VII. – М., 1978.

8.Шмидт З.Й. “Текст” и “история” как базовые категории. – В кн.: Новое в зарубежной лингвистике. – Вып. VIII. – М., 1978.

9. Adam J.-M. Eléments de linguistique textuelle. – Margada, Liège. – 1990.

10.Barthes R. Communications. – VIII.

11.Benveniste E. L’appareil formel de l’énonciation. – Langages. – n.17. – 1970.

12.Cressot M. Le style et ses techniques. – P.U.F. – 1963.

13.Guiraud P. La stylistique. – “Que sais-je.” – 1984.

14.Henry A. La stylistique littéraire // Le Français moderne. – n.1. – 1972. – p. 4-10.

15. Soutet O. Linquistique. – Paris, 1995.

16. Traité de la stylistique française. – 2 éd. – 1980.

17. Linguistique et Sémiologie. - Travaux du Centre de recherches linguistiques et sémiologiques de Lyon. - 1976.

18. Molinié G. La stylistique. – Paris, PUF. – 1989.

19. Molinié G. Eléments de stylistique française. – Paris, 1990.

20. Morier H. La psychologie des styles. – Genève, 1953.

21. Mounin G. Clefs pour la linquistique. – Seghers, 1968.